

INTERVEST

RETAIL

Société anonyme

Organisme d'investissement à capital fixe public et sicaif immobilière de droit belge

Uitbreidingstraat 18

2600 Berchem

Numéro d'entreprise 0431.391.860 (RPM Anvers)

TVA: BE 431.391.860 (partiellement assujettie)

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 18, le mercredi 2 avril 2008 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant (traduction):

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux opérations se rapportant à l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2007 (comptes annuels non-consolidés).
Proposition de résolution: Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2007 (comptes annuels non-consolidés).
2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels non-consolidés.
Proposition de résolution: Approbation du rapport du commissaire relatif à l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2007 (comptes annuels non-consolidés).
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2007, ainsi que de l'affectation du résultat.
Proposition de résolution: Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2007, ainsi que de l'affectation du résultat.
4. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de résolution: Par vote spécial, donner décharge aux administrateurs et au commissaire qui, durant l'exercice social 2007, étaient en fonction, pour les actes accomplis durant l'exercice social 2007.
6. Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports de gestion ou l'ordre du jour, et au commissaire concernant ses rapports.

Pour être admis aux assemblées générales, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des Sociétés, les propriétaires de titres au porteur et de titres en dépôt sur un compte de titres doivent déposer, au plus tard le vendredi 28 mars 2008, leurs titres ou l'attestation établie par le teneur de comptes agréé constatant l'indisponibilité de ces titres, jusqu'à la date des assemblées générales, au siège de la société ou auprès de la Banque Dépositaire de la société, soit Banque Degroof SA, laquelle doit délivrer à la société une attestation confirmant ce dépôt dans le même délai.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer aux assemblées générales par courrier normal adressé au siège social de la société au plus tard le vendredi 28 mars 2008.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le conseil d'administration